

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

**OBJET : Plan Mobilité : Protocole d'intentions générales relatif à l'aménagement du pôle
d'échanges multimodal de Plan-de-Campagne.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille – Gardanne – Aix-en-Provence (MGA2), projet inscrit au CPER 2015-2020 est en phase de réalisation avec une mise en service prévue en octobre 2021.

La création d'une nouvelle halte ferroviaire à Plan-de-Campagne, inscrite également au CPER 2015-2020, doit être réalisée sous maîtrise d'ouvrage SNCF.

La Métropole Aix-Marseille-Provence assurera la maîtrise d'ouvrage du périmètre intermodal du pôle d'échanges de Plan-de-Campagne comprenant deux parkings d'une capacité totale de 400 places, une gare routière de 6 quais, une billetterie et un espace de stationnement sécurisé pour les vélos.

La participation financière du Département, au titre du Plan Mobilité, sera prochainement sollicitée dans le cadre de cette opération.

La Métropole est en charge également des aménagements routiers inscrits dans le cadre de la requalification de la zone (élargissement du pont des Rigons, extension du BHNS Zenibus jusqu'à Plan-de-Campagne, requalification de la RD 543).

Le projet de protocole, annexé au présent rapport, a pour objet de formaliser un partenariat entre l'État, la Région, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville des Pennes Mirabeau et SNCF Réseau pour élaborer, en concertation, le calendrier de mise en œuvre de l'aménagement du pôle d'échanges, de la halte ferroviaire et de l'ensemble des aménagements routiers ainsi que le plan de financement prévisionnel.

La programmation et la coordination des travaux doivent être conformes aux attentes des partenaires et le calendrier de réalisation réaliste.

Ce protocole vise à engager, plus précisément, les parties sur une réalisation du pôle d'échanges, du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et de la halte ferroviaire, en vue d'une mise en service concomitante de ces trois projets au cours du 2^{ème} trimestre 2024.

Ce rapport ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL